La banque en clair
COMPRENDRE • AGIR • PROGRESSER

Fiche récap · août 2026

# Virement, prélèvement, chèque : qui fait quoi

**Trois façons de déplacer de l'argent sans carte. En 5 minutes, vous saurez laquelle utiliser, et pourquoi le virement instantané est devenu gratuit.**

## L'ESSENTIEL EN TROIS POINTS

**01**

**Le virement** : c'est **vous** qui envoyez l'argent, quand vous voulez.

**02**

**Le prélèvement** : vous **autorisez** quelqu'un à venir se servir (loyer, abonnements, impôts).

**03**

**Le chèque** : de moins en moins utilisé, mais encore utile dans certains cas.

## EN CLAIR

### l'IBAN

L'IBAN est le **numéro international de votre compte** (il commence par FR pour la France). C'est la seule information à donner pour **recevoir** un virement, la communiquer ne permet à personne de vider votre compte, mais seulement d'y envoyer de l'argent ou, avec un mandat signé, de prélever.

## LE PIÈGE À ÉVITER

Valider un **changement d'IBAN** reçu par e-mail sans vérifier. C'est une fraude courante : on vous fait remplacer l'IBAN d'un vrai créancier par celui d'un escroc. En cas de doute, appelez l'organisme via un numéro officiel.

## À RETENIR

- **Virement** = vous envoyez ; l'instantané est rapide et désormais gratuit chez la plupart des banques.
- **Prélèvement** = vous autorisez ; contestable et révocable à tout moment.
- **Chèque** = dépannage, mais non garanti et en déclin.

Mis à jour en août 2026 · Sources : service-public.fr, Banque de France. Information générale, sans valeur de conseil.